



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.27.1.7

25 septembre 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 27.1 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
L'ALBATROS DES ANTIPODES (*Diomedea antipodensis*)
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

Résumé:

Les gouvernements de Nouvelle-Zélande, d'Australie et du Chili ont soumis la proposition ci-jointe relative à l'inscription de l'Albatros des Antipodes (*Diomedea antipodensis*) à l'Annexe I de la CMS.

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
L'ALBATROS DES ANTIPODES (*Diomedea antipodensis*)
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**

A. PROPOSITION

Inscription du *Diomedea antipodensis* à l'Annexe I de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). L'inscription à la liste de l'Annexe II de la CMS n'est pas modifiée. *Diomedea antipodensis* est classé dans la catégorie En danger (UICN) en raison du déclin très rapide de sa population.

B. AUTEURS DE LA PROPOSITION : gouvernements de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Chili.

C. NOTE EXPLICATIVE

1. Taxonomie

1.1 Classe :Aves

1.2 Ordre :Procellariiformes

1.3 Famille : Diomedidae (albatros)

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, y compris l'auteur et l'année :*Diomedea antipodensis* (Robertson & Warham, 1992), y compris deux sous-espèces : *Diomedea antipodensis antipodensis* et *Diomedea antipodensis gibsoni*

1.5 Synonymes scientifiques : *Diomedea exulans antipodensis*

Le *Diomedea antipodensis* faisait autrefois partie du complexe des albatros hurleurs (*Diomedea exulans*) (p. ex., Marchant et Higgins, 1990), mais après Robertson et Nunn (1998), et Croxall et Gales (1998), le consensus était de séparer le *Diomedea antipodensis* du *Diomedea exulans*.

L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) et Birdlife International reconnaissent deux sous-espèces *Diomedea antipodensis antipodensis* et *Diomedea antipodensis gibsoni* (Phillips *et al.* 2016, Birdlife International 2019).

1.6 Nom(s) commun(s), dans toutes les langues applicables utilisées par la Convention :

Anglais : Antipodean albatross, Gibson's albatross, Antipodean wandering albatross

Espagnol : Albatros de las Antipodas, Albatros Errante de Gibson, Albatros Errante de las Antípodas, Albatros de Nueva Zelanda

Français : Albatros des Antipodes

2. Aperçu

Le *Diomedea antipodensis* se reproduit sur quatre groupes d'îles au large du sud de la Nouvelle-Zélande (Taylor 2000, Miskelly *et al.* 2008). Il existe deux sous-espèces, le *Diomedea antipodensis antipodensis* et le *Diomedea antipodensis gibsoni*, qui ont toutes deux connu une diminution importante de leur population depuis 2004, à la suite d'une période de croissance ou de stabilité de la population dans les années 1990. La population reproductrice de l'île des Antipodes a diminué de moitié depuis 2004. Ces grandes espèces d'albatros ne commencent à nidifier généralement qu'après l'âge de 10-12 ans et n'élèvent qu'un seul poussin tous les deux ans. Le taux actuel de déclin, s'il persiste, pourrait entraîner une extinction fonctionnelle de l'espèce au cours des 20 à 30 prochaines années.

Les deux sous-espèces se nourrissent au-delà de la Nouvelle-Zélande, en haute mer et dans d'autres juridictions, des côtes sud et est de l'Australie jusqu'à la côte sud du Chili.

L'espèce est menacée par les opérations de pêche de plusieurs pays (États de l'aire de répartition de la CMS et autres pays) qui pêchent dans le Pacifique Sud. Le plus grand risque provient des opérations de pêche à la palangre de surface, car ces oiseaux peuvent être attrapés et se noyer en raison des hameçons. Le *Diomedea antipodensis antipodensis* migre sur la côte ouest de l'Amérique du Sud entre les années de reproduction et, lors de son retour dans les colonies de reproduction, traverse la haute mer et les territoires de nombreux États de l'aire de répartition du Pacifique Sud situés entre le Chili et l'Australie. Le *Diomedea antipodensis gibsoni* se nourrit principalement dans la mer de Tasman, migrant vers la zone économique exclusive (ZEE) de l'Australie. La collaboration avec les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), qui réglementent les opérations de pêche en haute mer, sera essentielle pour éviter que le *Diomedea antipodensis* ne décline jusqu'à l'extinction.

2.1 Contexte

L'Albatros des Antipodes, ou Toroa, est une espèce taonga (trésor) des Ngāi Tahu. Les Ngāi Tahu sont le principal iwi (tribu) des Maoris (indigènes) de la région méridionale de la Nouvelle-Zélande, où se reproduisent les Albatros des Antipodes, ou Toroa. Pour les Ngāi Tahu, une espèce taonga est un oiseau, une plante ou un animal indigène ayant une signification culturelle particulière. Dans la Ngāi Tahu Claims Settlement Act 1998, la Couronne reconnaît l'association culturelle, spirituelle, historique et traditionnelle des Ngāi Tahu avec diverses espèces taonga. Le Ngāi Tahu Claims Settlement Act 1998 indique comment cette relation spéciale doit être reconnue dans la pratique. Ces relations ne sont pas simplement passives : elles reflètent la longue histoire d'interactions, de gestion et d'utilisation de cette espèce taonga par les Ngāi Tahu.

3 Migrations

3.1 Types de mouvement, distance, nature cyclique et prévisible de la migration

L'aire de répartition du *Diomedea antipodensis antipodensis* s'étend jusqu'à l'est de l'Amérique du Sud (7 000 km à l'est de leurs zones de reproduction), et certains visitent la mer de Tasman et, moins communément, la Grande Baie australienne (Walker et Elliott, 2006). Cette sous-espèce se nourrit au nord jusqu'à 24° S et au sud le 72° S (Walker et Elliott 2006, Elliott et Walker 2017, base de données de suivi du Département de la conservation (DOC) et de Fisheries New Zealand ¹). Les oiseaux qui se rendent en Amérique du Sud visitent les mers du Chili et du sud du Pérou. Ils reviennent ensuite six mois à un an plus tard, traversant à nouveau l'océan Pacifique Sud vers leurs zones de reproduction situées au sud de la Nouvelle-Zélande. Le suivi exhaustif de ces oiseaux à l'aide d'étiquettes satellites, GPS et GLS (Global Location Sensing) a confirmé leurs mouvements migratoires réguliers et cycliques (Figure 1).

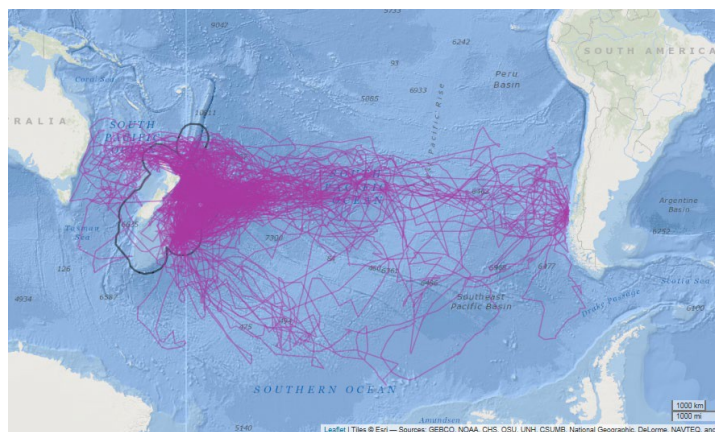


Figure 1 : Suivis de plusieurs *Diomedea antipodensis antipodensis* montrant l'étendue de l'aire de répartition géographique et des mouvements migratoires sur la période allant de janvier à juin 2019 (base de données de suivi DOC et Fisheries New Zealand¹)

¹ <https://docnewzealand.shinyapps.io/albatrosstracker/>

L'aire de répartition du *Diomedea antipodensis gibsoni* se situe entre 117° E à l'ouest des aires de reproduction et 171° O à l'est et entre 26° et 54° S au nord et au sud de leur aire de reproduction. Les oiseaux visitent régulièrement les mers au large de l'Australie pendant la période de reproduction et la période de non-reproduction, volant à une distance de 1 500 à 4 000 km des aires de reproduction (Figure 2). Leurs voies migratoires sont moins étendues que celles du *Diomedea antipodensis antipodensis*, mais elles vont au-delà des juridictions nationales sur une base cyclique et prévisible, se déplaçant entre les ZEE et hautes mer au large des côtes australienne et néo-zélandaise (Walker et al. 1995, Walker et Elliott 2006).

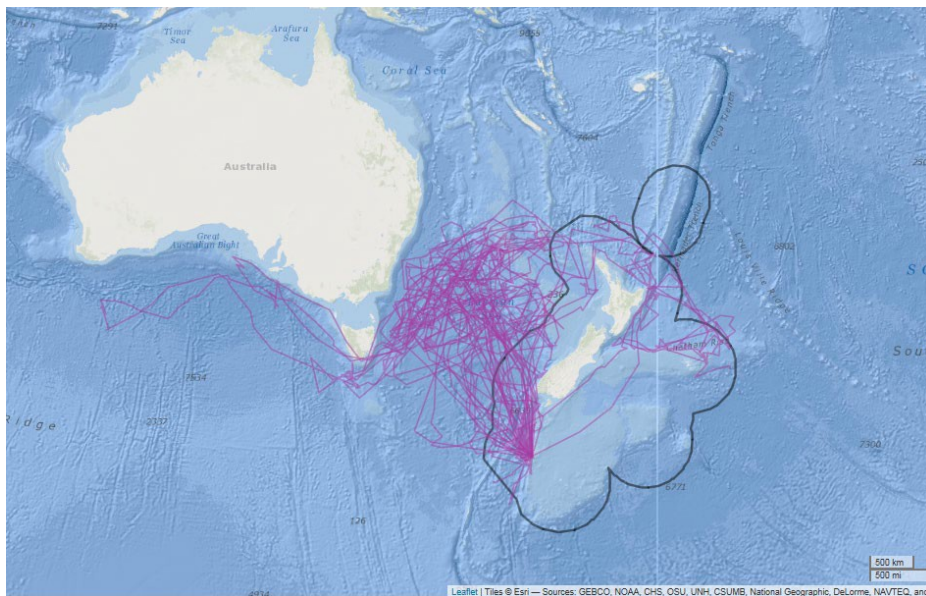


Figure 2 : Suivis de plusieurs *Diomedea antipodensis gibsoni* sur la période de janvier à juin 2019 montrant l'étendue de l'aire de répartition géographique et des mouvements migratoires (base de données de suivi DOC et Fisheries New Zealand).

Les adultes juvéniles et non reproducteurs des deux sous-espèces vont plus loin que les couples reproducteurs, qui doivent retourner dans leur colonie pour incuber leur œuf ou nourrir leur poussin. Les oiseaux non nicheurs des deux sous-espèces ont davantage l'occasion de visiter les ZEE de divers États de l'aire de répartition au cours de leurs migrations.

3.2 Proportion de la population qui migre et pourquoi il s'agit d'une proportion importante

Tous les oiseaux de *Diomedea antipodensis* migrent en haute mer et la plupart d'entre eux sont également susceptibles de visiter les ZEE d'autres États de l'aire de répartition à un moment donné au cours de leurs voyages de recherche de nourriture, entre leurs tentatives de reproduction ou à leur stade juvénile (Elliott et Walker 2017). Les Figures 1 et 2 montrent les mouvements migratoires du *Diomedea antipodensis antipodensis* et du *Diomedea antipodensis gibsoni*, respectivement.

4. Données biologiques (autres que les flux migratoires)

4.1 Distribution (actuelle et historique)

L'espèce ne se reproduit qu'en Nouvelle-Zélande et nidifie sur quatre groupes d'îles (Figure 3).

Le *Diomedea antipodensis antipodensis* se reproduit sur l'île des Antipodes (49,7° S, 178,8° E) qui abrite > 99 % de la population mondiale (Figure 3). Un petit nombre de couples

nicheurs se trouve également sur l'île Campbell (52,5°S, 169,1°E) et aux îles Chatham (44,2°S, 176,2°W).

En mer, cette sous-espèce se nourrit principalement dans les eaux océaniques profondes (> 1 000 m de profondeur), mais aussi dans les régions du plateaux continental et de son rebord, les oiseaux nicheurs privilégiant la limite extérieure du plateau de Chatham et d'autres caractéristiques bathymétriques importantes à l'est de la Nouvelle-Zélande (p. ex., la chaîne sous-marine Louisville). Les adultes peuvent aller au nord jusqu'au 26° S dans les mers subtropicales et jusqu'au 69° S dans les mers polaires froides au sud de la Convergence antarctique (Figure 1). Des jeunes *Diomedea antipodensis antipodensis* ont été localisés au nord de la Nouvelle-Zélande jusqu'à 24° S et jusqu'à la côte est de l'Australie. Les adultes migrent à l'est vers la côte sud américaine ou restent dans la partie occidentale de l'océan Pacifique sud.

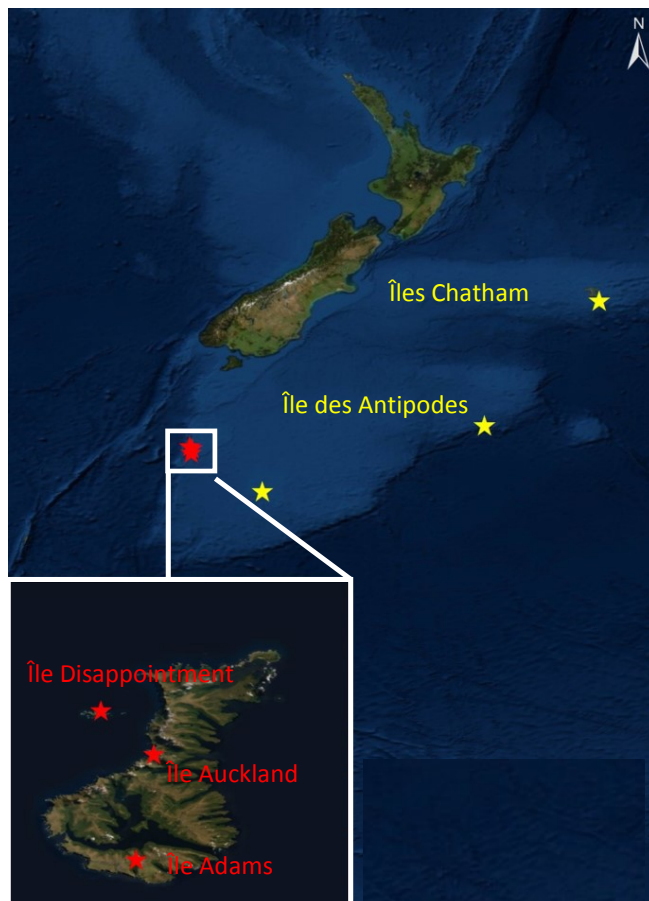


Figure 3. Les sites de reproduction de *Diomedea antipodensis antipodensis* (étoiles et texte jaunes) et de *Diomedea antipodensis gibsoni* (étoiles et texte rouges).

Le *Diomedea antipodensis gibsoni* ne se reproduit que dans le groupe des îles Auckland (50,8° S, 166,1° E) avec >95 % des couples nichant sur l'île Adams et un plus petit nombre se reproduisant sur l'île Disappointment et sur l'île Auckland principale (Figure 3). En mer, les oiseaux préfèrent la mer de Tasman et les eaux plus profondes juste à l'est de la Nouvelle-Zélande. Ils se nourrissent également dans le sud de la Baie d'Australie et à l'ouest de la Tasmanie (Figure 2). Cette sous-espèce ne migre pas en Amérique du Sud, mais reste plus proche de la Nouvelle-Zélande et visite régulièrement les mers au large de l'Australie.

Des études de suivi réalisées dans les années 1990 (Walker et al. 1995, Nicholls et al. 2002), et à nouveau depuis 2010 (base de données de suivie DOC et Fisheries New Zealand), suggèrent que les oiseaux ont élargi leur aire de recherche de nourriture au cours de cette période, avec davantage de *Diomedea antipodensis gibsoni* visitant les mers du sud de l'Australie qu'il y a 20 ans et davantage de *Diomedea antipodensis antipodensis* migrant au Chili que par le passé (Elliott et Walker 2017).

4.2 Population (estimations et tendances)

La population mondiale de *Diomedea antipodensis* était estimée à 50 000 individus matures en 2016, sur une population reproductrice annuelle approximative de 9 050 couples reproducteurs, la grande majorité d'entre eux se reproduisant sur les îles Adams et des Antipodes (Birdlife International 2018).

Bien que les deux sous-espèces soient restées stables ou aient augmenté au cours des 10 années précédant 2004 (Walker et Elliott 1999, 2005 ; Elliott et Walker 2005), elles ont par la suite fortement diminué (Birdlife International 2019). En 2016, le *Diomedea antipodensis gibsoni* avait diminué de 40 % et le *Diomedea antipodensis antipodensis* avait diminué d'environ 60 % par rapport à leurs sommets de 2004 (Elliott et Walker 2017). Les dernières études de marquage-recapture indiquent un déclin de 2,1 % par an chez les mâles et les femelles des îles Auckland au cours des 10 dernières années (Elliott *et al.* 2016) et respectivement 8,6 % et 4,9 % par an pour les femelles et les mâles sur les îles des Antipodes au cours des 7 dernières années (G. Elliott et K. Walker, *données inédites*, Birdlife International 2019).

4.3 Habitat (brève description et tendances)

Le *Diomedea antipodensis* se reproduit dans les îles subantarctiques de la région néo-zélandaise (Marchant et Higgins, 1990). Ces îles se situent entre le 44° S et le 52° S. Les îles présentent un mélange de forêts, de fruticées, de prairies ouvertes et de terres nues stériles à haute altitude. Le *Diomedea antipodensis* niche principalement dans les prairies ouvertes (touffes, mousses, lichens et champs d'herbes basses), mais parfois à la lisière de fruticées ou sur des terres nues ouvertes et exposées. Ils ne peuvent nidifier avec succès que dans des endroits dépourvus de prédateurs, d'arbres et venteux, ce qui les oblige à nidifier à une certaine distance de leurs principales zones d'alimentation (Elliott et Walker 2017). Les principaux sites de reproduction (îles Adams, Disappointment, Antipodes et Campbell) sont maintenant dépourvus de mammifères introduits. Certaines espèces nuisibles demeurent sur l'île Auckland principale et les îles Chatham (Taylor 2000, Elliott et Walker 2017), mais ces menaces ont un impact minimal sur les espèces pour le *Diomedea antipodensis*.

Le *Diomedea antipodensis* se nourrit principalement en haute mer, au-delà du plateau continental ou en rupture de plateau. Le *Diomedea antipodensis gibsoni* s'étend de l'ouest de l'Australie à l'est des îles Chatham, en passant par les mers subtropicales et subantarctiques. L'habitat océanique principal se trouve dans la mer de Tasman et juste à l'est de la Nouvelle-Zélande. Le *Diomedea antipodensis antipodensis* est présent en mer, du sud de l'Australie à la côte ouest du Chili, en passant par les mers subtropicales, subantarctiques et polaires. Le principal lieu d'habitat et d'alimentation s'étend de l'est de la Nouvelle-Zélande, et traverse l'océan Pacifique sud jusqu'au Chili.

4.4 Caractéristiques biologiques

Les albatros de type hurleur comptent parmi les plus grandes espèces d'oiseaux de mer du monde. Ce groupe d'oiseaux peut avoir une longévité exceptionnelle (atteignant potentiellement l'âge de 50 à 60 ans) (Warham, 1990). Ils forment des couples monogames qui durent généralement jusqu'à ce que l'un ou l'autre meurt. Le *Diomedea antipodensis* a une maturité tardive (première nidification entre 7 et 20 ans) et ne pond qu'un œuf par couvée entre décembre et février. Les deux membres du couple couvent l'œuf et prennent soin de leur petit, se relayant pendant des périodes pouvant aller jusqu'à trois semaines pendant l'incubation. 12 mois s'écoulent entre la ponte et le premier envol du poussin. Les oiseaux qui réussissent à se reproduire nichent donc tous les deux ans, mais les couples qui échouent tôt peuvent se reproduire deux ans de suite (Walker et Elliott, 2005).

Les *Diomedea antipodensis*, comme tous les grands albatros *Diomedea*, maîtrisent parfaitement le vol à basse énergie, exploitant les petits courants ascendants créés par le vent et les vagues, et battant rarement des ailes (Warham, 1990). Ils parcourent de grandes distances à grande vitesse pour trouver des proies réparties sur un vaste territoire. Leur alimentation en calmars et en poissons est principalement capturée soit à la surface de la mer ou en plongeant peu profondément (Xavier et Croxall, 2007). Ils sont attirés par les bateaux de pêche, probablement en raison de la facilité à se procurer de la nourriture provenant de la pêche (appâts ou abats).

4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

Le *Diomedea antipodensis* niche sur des îles subantarctiques isolées. Les oiseaux transfèrent sur terre d'importants éléments nutritifs extraits de la mer qui favorisent la fertilisation des écosystèmes terrestres. Les phosphates et les sources d'azote et de calcium sont capturés dans les sols de l'île par les excréments, la coquille d'œuf et les os de poussins lorsque la nidification a échoué (Mulder *et al.* 2011). Les nids d'albatros actifs produisent une poussée de végétation importante à proximité de la base du nid. À leur tour, ces sites de nidification abritent diverses espèces d'invertébrés spécialisées dans le traitement des déchets et des cadavres d'oiseaux marins morts. En mer, les oiseaux consomment certaines des plus grandes espèces de calmars ou se nourrissent des restes de poissons morts flottant à la surface (Xavier *et al.* 2014)

5. Statut de conservation et menaces

5.1 Évaluation de la Liste rouge de l'UICN :

Catégorie et critères de la Liste rouge : En danger (A4bde)
 Année de publication : 2018
 Date d'évaluation : 7 août 2018
 Évaluations de la Liste rouge de l'UICN publiées antérieurement :
 2017 — En danger (EN)
 2016 — Vulnérable (VU)
 2012 — Vulnérable (VU)
 2010 — Vulnérable (VU)
 2008 — Vulnérable (VU)
 2007 — Vulnérable (VU)
 2005 — Vulnérable (VU)
 2004 — Vulnérable (VU) 2003 — Vulnérable (VU)
 2000 — Vulnérable (VU)
 1994 — Non reconnu (NR)
 1998 — Quasi menacé (NT)

5.2 Informations équivalentes pertinentes pour l'évaluation de l'état de conservation :

Nouvelle-Zélande : Système de classification des menaces de la Nouvelle-Zélande

Le statut de conservation des oiseaux de Nouvelle-Zélande, 2016 (Robertson *et al.* 2017) classe *Diomedea antipodensis antipodensis* et *Diomedea antipodensis gibsoni* comme étant Critique au niveau national. Les deux sont répertoriés sous le Critère C – populations avec un très fort déclin en cours ou prévu > 70 %. Critique au niveau national est la catégorie de menace la plus élevée du Système de classification des menaces de la Nouvelle-Zélande.

Australie : *Diomedea antipodensis* est actuellement classé comme Vulnérable au regard de sa législation environnementale nationale : *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (EPBC Act).

5.3 Menaces sur la population (facteurs, intensité)

Quatre menaces principales pèsent sur l'Albatros des Antipodes, classées par ordre de préoccupation.

1. *Prises accessoires de pêche*

Les interactions avec les pêcheries sont considérées comme la principale menace pour cette espèce. On sait que le *Diomedea antipodensis* cherche les navires de pêche et tente de prendre les appâts des hameçons de palangre ou de consommer les abats. Les prises accessoires au sien de la ZEE néo-zélandaise résultant des interactions avec les pêcheries ont diminué depuis le début des années 2000 grâce à une amélioration de l'utilisation des outils d'atténuation. Les prises accessoires sont régulièrement surveillées par le biais de programmes d'observateurs des pêcheries sur les navires exploités par la Nouvelle-Zélande. Le nombre annuel total de décès potentiels (y compris la mortalité cryptique) dans les pêcheries commerciales de Nouvelle-Zélande est de 149 *Diomedea antipodensis gibsoni* et de 62 *Diomedea antipodensis antipodensis* (Ministry for Primary Industries, 2019).

Le risque de prise accessoire de *Diomedea antipodensis* est susceptible d'être plus élevé en haute mer, où l'effort de pêche est beaucoup plus important, et les mesures de conservation et de gestion pertinentes convenues dans diverses ORGP peuvent être appliquées de manière incohérente.

Les mesures de conservation et de gestion existantes n'ont pas nécessité l'utilisation de mesures d'atténuation pour toute la population en mer de *Diomedea antipodensis*, comme l'ont révélé les récentes études de suivi. La couverture des observateurs et les données sur l'étendue de l'utilisation des mesures d'atténuation, bien qu'obligatoires et assorties d'exigences minimales pour les membres participants, ont été variables selon les différentes ORGP. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) demeure une menace inconnue dans la plupart des zones de haute mer. Les pêcheries de poissons pélagiques à la palangre, en l'occurrence de thon et d'espadon, sont considérées comme le risque le plus élevé pour cette espèce.

2. *Prédation par les mammifères introduits*

Bien que les principaux sites de reproduction (îles Adams et Antipodes) sont exempts de mammifères introduits, le *Diomedea antipodensis gibsoni* est menacé sur l'île Auckland principale, où plusieurs couples se reproduisent encore. Des chats sauvages (*Felis catus*), des porcs sauvages (*Sus scrofa*) et des souris domestiques (*Mus musculus*) sont toujours présents sur l'île Auckland principale. On a observé des porcs sauvages prendre des œufs et des poussins de l'albatros à coiffe blanche (*Thalassarche steadi*) plus abondant (Flux 2002). On suppose que la plupart des nids de *Diomedea antipodensis gibsoni* seraient en danger immédiatement après la fin de la période de garde des adultes, lorsque les poussins plus petits seraient facilement capturés par les porcs et éventuellement les chats. À ce jour, rien n'indique que les souris aient développé les mêmes habitudes de prédation chez les poussins albatros que celles observées à l'île Gough (Cuthbert et Hilton, 2004). Sur l'île Pitt (groupe des îles Chatham), quelques couples de *Diomedea antipodensis antipodensis* ont tenté de se reproduire et certains ont déjà réussi à nidifier dans des sites exempts de porcs sauvages. On sait qu'un nid a été la proie de porcs sauvages sur un site de l'île Chatham principale (Miskelly et al. 2008). Les chats sauvages sont également présents sur ces îles.

3. Pollution plastique

Les albatros risquent d'être pris au piège par les débris marins provenant de sources à terre et de bateaux de pêche (par exemple, turlottes à calamars avec lampe, filets, lignes et hameçons, cordes, petits flotteurs, etc.) ; ils peuvent également chercher à les consommer. Des débris de plastique ont été observés dans et autour des colonies d'albatros sur des îles éloignées de l'océan Pacifique et ont causé la mortalité de poussins (Auman et al. 1998). On ignore si le niveau de plastique consommé en mer a eu un effet au niveau individuel sur le *Diomedea antipodensis*. Néanmoins, les océans sont de plus en plus pollués par les plastiques (Wilcox et al. 2015), il s'agira donc d'un risque permanent et croissant pour cette espèce. En particulier, la modélisation de Wilcox et al. (2015) a prédit que la zone estimée la plus impactée par les plastiques dans l'aire d'alimentation principale du *Diomedea antipodensis gibsoni* se trouverait dans la mer de Tasman, entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

4. Changement climatique

Les modèles de changement climatique prévoient une fréquence et une intensité croissantes des tempêtes dans un avenir proche (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) 2018). Une telle augmentation de la mortalité liée aux tempêtes dans les colonies s'ajoutera aux taux actuels de déclin de la population. Par exemple, des glissements de terrain à grande échelle ont eu lieu sur les îles des Antipodes en 2014 en raison de précipitations torrentielles après qu'un cyclone extratropical est passé directement sur l'île. De nombreux oiseaux de mer et manchots nichant dans des terriers ont péri lors de cet événement météorologique extrême, ainsi que des poussins de *Diomedea antipodensis*. Les températures extrêmes produisant un stress thermique constituent une menace supplémentaire, et engendrent la mortalité des poussins, observée dans les colonies d'albatros (p. ex., *Thalassarche eremita*) des îles Chatham au cours des derniers étés (Chatham Island Taiko Trust, données inédites). L'expansion de l'aire de répartition en mer observée chez *Diomedea antipodensis* depuis 2000 peut être liée au fait que les espèces de proies préférées deviennent plus difficiles à mesurer les changements observés dans les températures, l'acidité et les niveaux d'oxygène, au cours de cette période (GIEC, 2018) entraîne une diminution de la productivité des océans.

5.4 Menaces liées particulièrement aux migrations

L'immense aire de répartition océanique couverte par le *Diomedea antipodensis* expose les oiseaux à un grand nombre de pêcheries internationales. Les albatros cherchent les navires de pêche pour se nourrir des appâts et des abats. Les oiseaux deviennent très vulnérables à la capture accidentelle sur des hameçons. Une grande partie de la mortalité survient au cours de l'année de césure entre les tentatives de reproduction, mais certaines pertes se produisent lorsque les oiseaux nichent. Au cours de cet intervalle, le *Diomedea antipodensis* se trouve dans les ZEE du Chili, de certains États insulaires du Pacifique Sud, d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou en haute mer. L'effort de pêche international intensif pour des espèces cibles telles que le thon et l'espadon crée un environnement très dangereux pour cette espèce.

5.5 Affectation nationale et internationale

Le *Diomedea antipodensis* est entièrement protégé en Nouvelle-Zélande et en Australie et aucune capture de cette espèce n'est connue dans les colonies ou en mer. Les rapports soumis à l'ACAP par d'autres pays indiquent également qu'il n'y a pas de capture directe connue de cette espèce dans leur ZEE. La situation en haute mer reste inconnue, car l'observation de ces pêcheries est très limitée.

6. État de la protection et de la gestion des espèces

6.1 État de la protection au niveau national :

Nouvelle-Zélande

Cette espèce est absolument protégée en Nouvelle-Zélande en vertu du Wildlife Act 1953. Le fait de ne pas signaler la mise à mort accidentelle ou consécutive de cette espèce lors de la pêche dans les pêcheries néo-zélandaises constitue une infraction. Les règlements pris en application du Fisheries Act 1996 exigent des mesures d'atténuation visant à réduire les prises accessoires d'albatros lors de la pêche dans la juridiction de la Nouvelle-Zélande. Les îles Auckland et les îles des Antipodes où les espèces se reproduisent sont des Réserves naturelles nationales en vertu du Reserves Act 1977 et il est interdit de prendre, de détruire ou de blesser un oiseau ou un nid. Lorsqu'ils pêchent en haute mer, les navires battant pavillon néo-zélandais doivent se conformer aux mesures de conservation et de gestion applicables arrêtées au sein des ORGP concernées.

En accord avec leurs responsabilités de kaitiaki (garde), les Ngāi Tahu ont tout intérêt à assurer la protection des espèces taonga telles que l'Albatros des Antipodes, ou Toroa, pour les générations futures. Le Ngāi Tahu Claims Settlement Act 1998 indique comment cette relation spéciale doit être reconnue dans la pratique. À tout moment, ces responsabilités sont guidées par le tribal whakatauki (proverbe) : « Mō tātou, ā, mō kā uri a muri ake nei » - Pour nous et nos enfants après nous. À la suite du règlement des revendications entre les Ngāi Tahu et la Couronne, les Ngāi Tahu participent activement à la gestion d'espèces taonga telles que l'Albatros des Antipodes, ou Toroa, par exemple par l'intermédiaire de groupes de Rétablissement des espèces.

Australie

En Australie, le *Diomedea antipodensis* est actuellement classé comme Vulnérable au regard de sa législation environnementale nationale : *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (EPBC Act). L'espèce est incluse dans un plan de rétablissement multi-espèces des albatros et des pétrels géants menacés. Le plan décrit l'habitat essentiel pour l'espèce, les principales menaces et les mesures de rétablissement (<http://www.environment.gov.au/biodiversity/threatened/recovery-plans/national-recovery-plan-threatened-albatrosses-and-giant-petrels-2011-2016>).

L'Australie a également mis en place un plan de réduction de la menace conçu pour répondre au processus faisant peser la plus grande menace : la prise accidentelle (ou accessoire) d'oiseaux de mer lors des opérations de pêche à la palangre dans les océans. Ce processus éminemment menaçant a été listé en juillet 1995 en vertu de l'EPBC Act.

Le plan de réduction de la menace vise à réduire la menace que font peser sur la biodiversité australienne les prises accidentelles (ou accessoires) d'oiseaux de mer au cours d'opérations de pêche à la palangre dans les océans, conformément à l'EPBC Act. Le plan de réduction de la menace oblige le Commonwealth et ses agences à répondre aux conséquences de la pêche à la palangre dans les océans sur les oiseaux de mer, et identifie les actions de recherche, de gestion et les autres actions nécessaires visant à réduire les conséquences du processus éminemment menaçant à un niveau acceptable (<http://www.antarctica.gov.au/environment/plants-and-animals/threat-abatement-plan-seabirds>).

Chili

Le Plan d'action national pour la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre au Chili a été approuvé par le Décret suprême n° 136 de 2007. En 2020, ce plan sera modifié pour intégrer la pêche au chalut.

Les mesures de gestion visant à prévenir ou à réduire au minimum les captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries à la palangre et au chalut sont définies respectivement par la Résolution n° 2010 de 2014 et la Résolution n° 2941 de 2019. Ces mesures sont obligatoires dans toutes les pêcheries au chalut ou à la palangre menées par des navires de pêche battant pavillon chilien. Dans le cas des pêcheries à la palangre, les mesures d'atténuation comprennent l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, le lestage des lignes afin d'accélérer l'immersion, la pose de nuit et l'élimination des déchets par le bord opposé à celui où les palangres sont remontées. Dans le cas des pêcheries au chalut, les mesures d'atténuation comprennent l'utilisation de lignes d'effarouchement des oiseaux, l'utilisation de répulsifs à oiseaux, l'élimination des déchets organiques et l'utilisation de mouffles mobiles. En outre, de bonnes pratiques sont établies pour les chalutiers, notamment la collecte des déchets non organiques, le nettoyage du filet, l'amarrage du filet, la pêche de nuit et la limitation du temps de traînée.

Les activités de pêche contraires à ces mesures ou à celles adoptées par une ORGP à laquelle le Chili participe sont interdites et sanctionnées conformément aux dispositions de la Loi générale sur les pêches et l'aquaculture. Ces mesures seront surveillées par le biais du système de caméras embarquées, qui en est à sa phase initiale de mise en œuvre.

6.2 État de la protection internationale :

Le *Diomedea antipodensis* est classé comme espèce En danger sur la Liste rouge de l'UICN. Elle est actuellement inscrite à l'Annexe II de la CMS. Il n'existe pas de protection formelle en haute mer.

6.3 Mesures de gestion :

Les îles Auckland (Motu Maha) sont composées d'un mélange d'îles vierges, sans prédateurs (Adams - 10 000 ha, île Disappointment - 300 ha) et de l'île Auckland principale (44 250 ha), où des nuisibles existent toujours. Ceux-ci comprennent des porcs sauvages, des chats sauvages et des souris domestiques. Le gouvernement néo-zélandais a débuté les travaux de préparation en vue de l'élimination de toutes les espèces de mammifères nuisibles restantes sur l'île Auckland principale de 2020 à 2030.

L'île Campbell/Motu Ihupuku (11 268 ha) est maintenant dépourvue de mammifères nuisibles. Les bovins (*Bos taurus*) ont été enlevés en 1984, les moutons sauvages (*Ovis aries*) en 1991, les chats sauvages ont été vus pour la dernière fois en 1987 (éteints) et les rats de Norvège (*Rattus norvegicus*) ont été éradiqués en 2001. L'île a un accès public limité, avec un écotourisme limité, à quelques zones choisies de l'île et à des promenades/guides pour contrôler les mouvements des visiteurs.

L'île des Antipodes (2 000 ha) n'abritait que des souris domestiques jusqu'à récemment. Celles-ci ont été éradiquées par une opération d'empoisonnement aérien en 2016 et l'île a été déclarée exempte de parasites en 2018. L'île est l'un des principaux sites de reproduction des oiseaux de mer pour les pétrels, les manchots et les albatros. L'atterrissage est limité aux voyages de gestion et de recherche essentiels. Aucun écotourisme n'est autorisé.

Les pêcheries pélagiques à la palangre en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Chili nécessitent toutes l'utilisation de certaines mesures de réduction des captures accessoires. Des programmes de surveillance électronique/par observateur sont en place pour enregistrer et documenter les captures accessoires.

La zone d'alimentation du *Diomedea antipodensis* chevauche quatre ORGP thonières ; la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), la Commission interaméricaine du thon des tropiques (IAATC), la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) et, dans une moindre mesure, la Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI). La zone d'alimentation recouvre également l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS) et la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), qui couvrent d'autres stocks de poissons. Toutes ces ORGP ont des mesures de conservation et de gestion en place concernant les prises accessoires d'oiseaux de mer ; toutefois, les exigences en matière d'atténuation, les spécifications et l'étendue spatiale de ces mesures varient. Aucune des mesures relatives aux ORGP thonières ne reflète les meilleures pratiques en matière d'atténuation élaborées par l'ACAP. La couverture par les observateurs et la collecte de données sur les prises accessoires varient également selon les ORGP et sont en général trop pauvres pour permettre des estimations robustes des prises accessoires de *Diomedea antipodensis*.

6.4 Conservation des habitats :

Les îles Auckland, les îles Campbell/Motu Ihupuku et l'île des Antipodes sont toutes des Réserves naturelles nationales à accès public restreint (autorisation d'entrée délivrée par le ministère de la Conservation de Nouvelle-Zélande). L'accès est principalement autorisé à des fins scientifiques et de gestion. Une limite sur le nombre d'écotouristes s'applique aux îles Auckland et Campbell. Les îles subantarctiques de la Nouvelle-Zélande ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial en 1998.

Les quelques couples de *Diomedea antipodensis antipodensis* qui nichent sur l'île Pitt (groupe de l'île Chatham) se trouvent sur des terres agricoles privées, mais la communauté locale est très favorable à la protection de ces oiseaux nicheurs.

Les aires d'alimentation biologiquement importantes sont comprises dans les limites de nombreux parcs marins du réseau des parcs marins australiens. Cela comprend les parcs marins situés dans les eaux du Commonwealth des provinces du Centre-Est, du Bassin du Tasman et de Lord Howe, vers le sud jusqu'à la mer de Tasman et vers l'ouest jusqu'aux confins occidentaux de la Grande Baie australienne. Des informations sur le réseau des parcs marins australiens sont disponibles [ici](#).

6.5 Suivi de la population

Un suivi annuel est effectué chez les populations nicheuses des îles des Antipodes et Adams.

Des recherches presque annuelles sur le *Diomedea antipodensis antipodensis* ont eu lieu sur l'île des Antipodes depuis 1994, et la Figure 4 montre la réduction marquée de la densité des nids dans la zone d'étude depuis 2004. La Figure 5 montre l'évolution de la survie des adultes. Les plus fortes baisses observées depuis 2004 concernent des femelles, des oiseaux nicheurs et non nicheurs.

Une étude de la population du *Diomedea antipodensis gibsoni* a été établie sur l'île Adams en 1991 et chaque année des informations sont collectées sur des poussins et des oiseaux bagués à l'âge adulte. Les estimations de la survie annuelle des adultes sont obtenues à partir de cette surveillance (Figure 6). Le taux de survie actuel est de 91 %, ce qui est bien inférieur au taux moyen de 95 % observé avant le crash de la

population en 2005, mais il est en hausse par rapport aux creux à 82 % enregistrés en 2006-08 (Rexer-Huber et al. 2019).

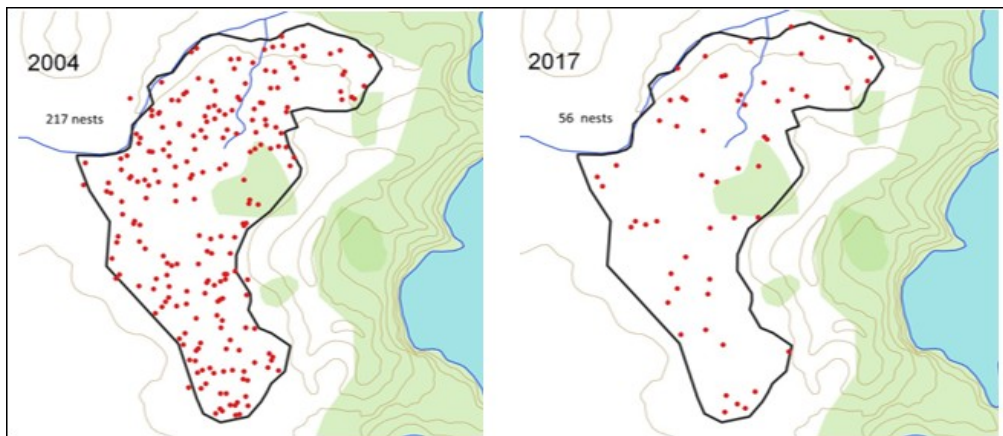


Figure 4 : Évolution de la densité des nids de *Diomedea antipodensis antipodensis* au sein de la principale colonie d'étude de l'île des Antipodes de 2004 (avant le crash) à 2017 (après le crash).

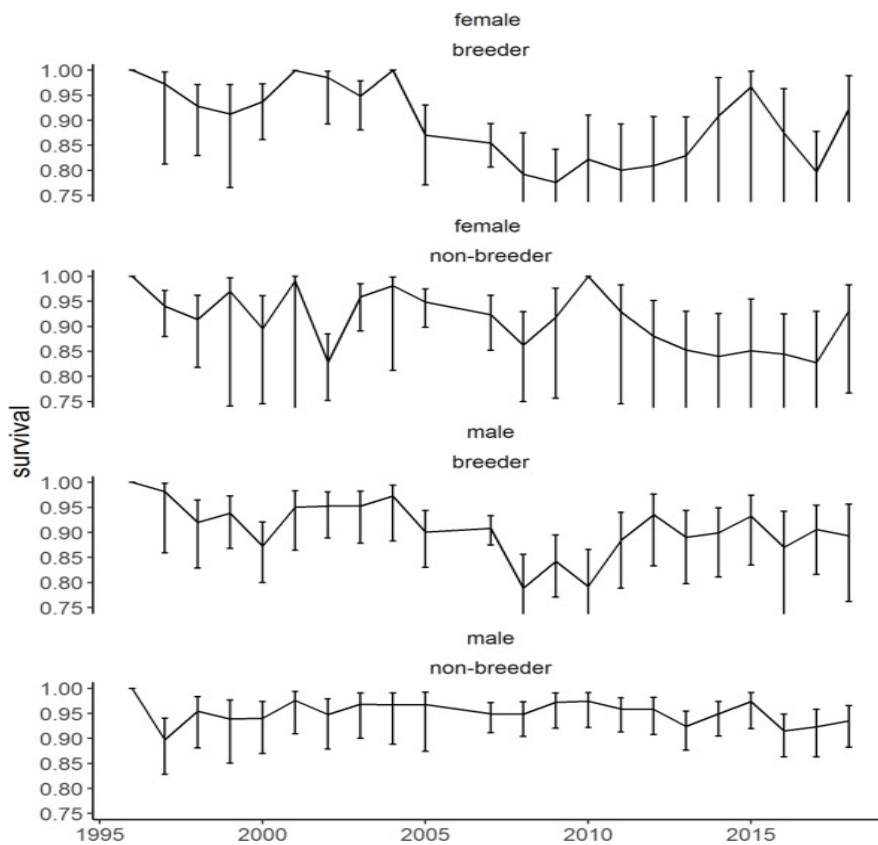


Figure 5 : Évolution du taux de survie (intervalles de confiance de $\pm 95\%$) des reproducteurs et des non reproducteurs *Diomedea antipodensis antipodensis* sur l'île des Antipodes de 1995 à 2018.

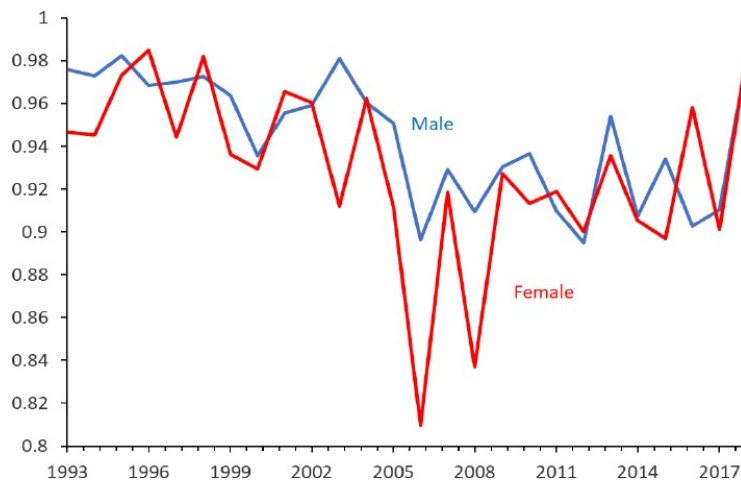


Figure 6 : Taux de survie annuel du *Diomedea antipodensis gibsoni* dans la zone d'étude de l'île Adams depuis 1993, estimé à l'aide de modèles de marquage-recapture.

7. Effets de l'amendement proposé

7.1 Avantages prévus de l'amendement

L'inscription du *Diomedea antipodensis* à l'Annexe I, tout en conservant son inscription à l'Annexe II, devrait renforcer la coopération entre les États de l'aire de répartition, les ORGP, l'ACAP, les organisations non gouvernementales et les autres parties concernées afin d'améliorer l'adoption et l'efficacité de l'utilisation des mesures de réduction des captures accessoires, y compris la surveillance de la conformité et la collecte de données sur les prises accessoires, ainsi que pour réduire la capture du *Diomedea antipodensis* (et d'autres espèces d'oiseaux de mer) dans les pêcheries à la palangre. Cela pourrait également inciter les pêcheurs et les entreprises de pêche à élaborer des documents de sensibilisation et d'éducation au sujet du statut de menace de cet oiseau. Ces mesures devraient contribuer à réduire le taux de mortalité élevé qui entraîne actuellement le déclin de l'espèce. En particulier, la réduction des prises accessoires dans l'aire d'alimentation des femelles *Diomedea antipodensis antipodensis* permettra de résoudre le problème de conservation le plus urgent en ce qui concerne le taux de mortalité extrêmement élevé chez ces oiseaux.

7.2 Risques potentiels liés à l'application de l'amendement

Aucun.

7.3 Intention de l'auteur de la proposition concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

Le *Diomedea antipodensis* est répertorié par l'ACAP parmi les espèces préoccupantes. La Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Chili ont soumis une proposition d'Action concertée à examiner lors de la 13^e Conférence des parties de la CMS.

8. États de l'aire de répartition

Parties à la CMS ayant des territoires dans l'aire de répartition de l'espèce : Australie (y compris les îles Norfolk et Lord Howe), Chili, îles Cook, Fidji, Polynésie française (France), Nouvelle-Calédonie (France), Nouvelle-Zélande, Pérou, îles Pitcairn (Royaume-Uni)

Parties à la CMS ayant des navires battant pavillon qui pêchent dans l'aire de répartition de l'espèce : Costa Rica, Équateur, UE, France, Panama, Philippines, Portugal, Afrique du Sud et Espagne

États non-Parties à la CMS de l'aire de répartition² : Canada, Chine, Colombie, Salvador, États fédérés de Micronésie, Guatemala, Indonésie, Kiribati, Japon, Corée, îles Marshall, Mexique, Nauru, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Fédération de Russie, États-Unis, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Venezuela

9. Consultations

Tous les États de l'aire de répartition de la CMS ont été consultés sur cette proposition d'inscription. Birdlife International, Forest and Bird, le Secrétariat du Programme environnemental régional du Pacifique et le Secrétariat de l'ACAP ont également été consultés.

Des consultations ont également eu lieu avec les Ngāi Tahu, principal iwi (tribu) des Maoris (indigènes) de la région méridionale de la Nouvelle-Zélande, où se reproduisent les Albatros des Antipodes, ou Toroa.

10. Remarques complémentaires

Le déclin soudain et rapide de la population du *Diomedea antipodensis* depuis 2004 est sans précédent parmi les 22 espèces d'albatros du monde. Une inscription à l'Annexe I est justifiée pour élever le niveau de préoccupation et sensibiliser la communauté internationale à la situation critique de cet oiseau de mer océanique.

² Sur la base de la répartition géographique des espèces et des registres de navires des ORGP pertinentes.

11. Références

- Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels. 2009. ACAP Species assessment: Antipodean albatross *Diomedea antipodensis*. <http://www.acap.aq/index.php/species-assessments>
- Auman, H. J., Ludwig, J. P., Giesy, J. P. & Colborn, T. 1998. Plastic ingestion by Laysan albatross chicks on Sand Island, Midway Atoll, in 1994 and 1995. In: *Albatross biology and conservation*. Robertson, G. & Gales, R. (eds), Surrey Beatty & Sons, Chipping Norton, pp 239-244.
- BirdLife International 2018. *Diomedea antipodensis*. *The IUCN Red List of Threatened Species* 2018: e.T22728318A132656045. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2.RLTS.T22728318A132656045.en>. Downloaded on 18/7/2019.
- BirdLife International (2019) Species factsheet: *Diomedea antipodensis*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 16/07/2019.
- Croxall, J. P. & Gales, R. 1998. Assessment of the conservation status of albatrosses. In: Robertson, G. and Gales, R. (eds), *Albatross biology and conservation*, pp. 46-65. Surrey Beatty & Sons, Chipping Norton, Australia.
- Cuthbert, R. & Hilton, G. 2004. Introduced house mice *Mus musculus*: a significant predator of threatened and endemic birds on Gough Island, South Atlantic Ocean? *Biological Conservation* 117: 483-489.
- Department of Conservation (2018). Million Dollar Mouse successfully eradicates mice from Antipodes Island. <https://www.doc.govt.nz/news/media-releases/2018/million-dollar-mouse-successfully-eradicates-mice-from-antipodes-island/>
- Elliott, G. & Walker, K. 2005. Detecting population trends of Gibson's and Antipodean wandering albatrosses. *Notornis* 52: 215-222.
- Elliott, G.P. & Walker, K.J. 2013 [updated 2017]. Antipodean albatross. In Miskelly, C.M. (ed.) *New Zealand Birds Online*. www.nzbirdsonline.org.nz
- Elliott, G., Walker, K., Parker, G., Rexer-Huber, K. 2016. Gibson's wandering albatross census and population survey 2015/16. Report on CSP Project 4655. Department of Conservation.
- Flux, I. A. 2002. New Zealand white-capped mollymawk (*Diomedea cauta steadi*) chicks eaten by pigs (*Sus scrofa*). *Notornis* 49: 175-176.
- IPCC, 2018: Summary for Policymakers. In: Global warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, et al. (eds.)]. World Meteorological Organization, Geneva, Switzerland, 32 pp.
- Marchant, S. & Higgins, P.J. (eds) 1990. *Handbook of Australian, New Zealand and Antarctic birds*. Vol.1, ratites to ducks. Oxford University Press, Melbourne.
- Ministry for Primary Industries 2019. Aquatic Environment and Biodiversity Annual Review 2018. Compiled by the Fisheries Science Team, Ministry for Primary Industries, Wellington, New Zealand. 704 pp.

- Miskelly, C. M., McNally, N., Seymour, R., Gregory-Hunt, D., Lanauze, J. 2008. [Antipodean wandering albatrosses \(*Diomedea antipodensis*\) colonising the Chatham Islands](#). *Notornis* 55: 89-95.
- Mulder, C.P.H., Jones, H.P., Kameda, K., Palmborg, C., Schmidt, S., Ellis, J., Orrock, J.L., Wait, A., Wardle, D.A., Yang, L., Young, H., Croll, D., Vidal, E. 2011. Impact of seabirds on plant and soil properties. In: Mulder, C.P.H., Anderson, W., Towns, D.R., Bellingham, P. eds *Seabird islands: ecology, invasion and restoration*. New York, Oxford University Press.
- Nicholls, D. G., Robertson, C. J. R., Prince, P. A., Murray, M. D., Walker, K. J., Elliott, G. P. 2002. Foraging niches of three *Diomedea* albatrosses. *Marine Ecology Progress Series* 231: 269.
- Phillips, R.A., Gales, R., Baker, G.B., Double, M.C., Favero, M., Quintana, F., Tasker, M.L., Weimerskirch, H., Uhart, M., Wolfaardt, A. 2016. The conservation status and priorities for albatrosses and large petrels, *Biological Conservation* 201:169-183.
- Rexer-Huber, K., Elliott, G., Thompson, D., Walker, K., Parker, G.C. 2019. Seabird populations, demography and tracking: Gibson's albatross, white-capped albatross and white-chinned petrels in the Auckland Islands 2018–19. Final report to the Conservation Services Programme, Department of Conservation. Parker Conservation, Dunedin. 19 p.
- Robertson, C. J. R. & Nunn, G. B. 1998. Towards a new taxonomy for albatrosses. In: Robertson, G.; Gales, R. (ed.), *Albatross biology and conservation*, pp. 13-19. Surrey Beatty & Sons, Chipping Norton, Australia.
- Robertson, C. J. R. & Warham, J. 1992. Nomenclature of the New Zealand Wandering Albatrosses (*Diomedea exulans*). *Bulletin of the British Ornithologists' Club* 112: 74-81.
- Robertson, H. A., Baird, K., Dowding, J.E., Elliott, G.P., Hitchmough, R.A., Miskelly, C.M., McArthur, N., O'Donnell, C.F.J., Sagar, P.M., Scofield, R.P., Taylor, G.A. (2017). Conservation status of New Zealand birds, 2016. New Zealand Threat Classification Series 19. Department of Conservation, Wellington, New Zealand. <http://www.doc.govt.nz/Documents/science-and-technical/nztcs19entire.pdf>
- Taylor, G. A. 2000. *Action plan for seabird conservation in New Zealand*. Department of Conservation, Wellington
- Walker, K. & Elliott, G. 1999. Population changes and biology of the wandering albatross *Diomedea exulans gibsoni* at the Auckland Islands. *Emu* 99: 239-247.
- Walker, K. & Elliott, G. 2005. Population changes and biology of the Antipodean wandering albatross *Diomedea antipodensis*. *Notornis* 52: 206-214.
- Walker, K.J. & Elliott, G.P. 2006. At-sea distribution of Gibson's and Antipodean wandering albatrosses, and relationships with longline fisheries. *Notornis* 53: 265-290.
- Walker, K., Elliott, G., Nicholls, D., Murray, D., Dilks, P. 1995. Satellite tracking of Wandering Albatross (*Diomedea exulans*) from the Auckland Islands: preliminary results. *Notornis* 42: 127-137.
- Warham, J. 1990. *The petrels their ecology and breeding systems*. Academic Press, London.

Wilcox, C., Van Seville, E., Hardesty, B.D. 2015. Threat of plastic pollution to seabirds is global, pervasive, and increasing. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 112: 11899-11904.

Xavier, J.C. & Croxall, J.P. 2007. Predator-prey interactions: why do larger albatrosses eat bigger squid? *Journal of Zoology* 271: 408-417.

Xavier, J. C., Walker, K., Elliott, G., Cherel, Y., Thompson, D. 2014. Cephalopod fauna of South Pacific waters: new information from breeding New Zealand wandering albatrosses. *Marine Ecology Progress Series* 513: 131-142.